



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

#### I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président datée du 27 mai 1999 (S/PRST/1999/16), le Conseil de sécurité m'a demandé de présenter périodiquement des rapports sur la situation en Somalie. Le présent rapport répond à cette demande.

2. Le rapport couvre la période écoulée depuis mon rapport précédent (S/2000/1211), paru le 19 décembre 2000. Il rend compte de l'évolution politique et fait le point de la situation de la sécurité en Somalie et concernant ce pays. Il passe en revue la situation humanitaire et les activités d'aide humanitaire menées par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, et présente aussi mes observations concernant la possibilité d'établir en Somalie une opération de consolidation de la paix après les conflits.

#### II. Évolution politique

##### A. Situation politique interne

3. Pendant la période considérée, le Gouvernement national de transition, dirigé par le Président Abdikassim Salad Hassan, a incorporé deux des cinq chefs de faction basés à Mogadishu, alors qu'il y était auparavant opposé. En décembre 2000, Hussein Haji Bod a conclu un accord avec le Gouvernement national de transition et, en février 2001, Mohamed Qanyare Afrah est devenu Ministre de la pêche et des ressources marines. Un autre chef de faction, Osman Hassan Ali « Atto », a eu plusieurs entretiens positifs avec le Président et il a offert au Gouvernement une assistance technique lors d'une récente campagne de « nettoyage de Mogadishu ». Les deux autres chefs de faction à

Mogadishu, Hussein Mohamed Farah Aidid et Musse Sudi « Yallahow », continuent de contester l'autorité du Gouvernement national de transition.

4. Au début de l'année, le Gouvernement national de transition a tenu des négociations avec les milices tenant le port de Mogadishu, mais celui-ci est toujours fermé parce que certains des chefs de faction qui contrôlent les alentours du port, en particulier Musse Sudi « Yallahow », n'ont pas accepté qu'il soit rouvert. Le Gouvernement a aussi envoyé des délégations dans plusieurs parties du pays pour s'entretenir avec des chefs de clan. Ces délégations ont eu quelques succès dans la région de Hiran, mais celles qui se sont rendues à Gedo et Bakool sont tombées dans des embuscades tendues par des milices d'opposition. Le Gouvernement national de transition a affirmé que les attaques avaient eu l'aide de l'Éthiopie, mais cette dernière a déclaré que ces allégations étaient sans fondement.

5. Le 18 juin, le Président de l'Alliance du Bas-Djouba a annoncé qu'un conseil interclans de 11 membres avait été créé à Kismayo et s'était allié au Gouvernement national de transition. Le général Mohamed Said Hersi « Morgan » ayant fait plusieurs tentatives – vaines – pour reprendre la ville au mois d'août, des négociations sont en cours afin d'élargir et de consolider le contrôle exercé par le conseil.

6. D'autres chefs de faction qui avaient assisté à la Conférence nationale pour la paix en Somalie tenue à Arta (Djibouti) – dont le général Omar Haji Mohamed « Masale » du Front national somalien (FNS), Hassan Mohamed Nur « Shatigudud » de l'Armée de résistance Rahanwein (ARR) et Abdullahi Sheikh Ismail du Southern Somali National Movement-Biennal Resistance Movement (SSNM-BIREM) – se sont par la suite joints à ceux qui étaient opposés au Gouvernement national



de transition (voir par. 13). Le colonel Abdullahi Yusuf Ahmed, du « Puntland », a démenti les informations selon lesquelles le Gouvernement aurait été en contact direct avec lui.

7. Le 6 mai, le Gouvernement national de transition a annoncé la constitution d'un comité national pour la réconciliation et la restitution des biens, composé de 25 membres, qui était prévu à l'article 30 de la Charte nationale de transition adoptée à la Conférence d'Arta. Le Comité devait être présidé par Abdirizak Haji Hussein, ancien Premier Ministre de la Somalie qui est tenu en grande estime. Le comité a été immédiatement dénoncé par les opposants du Gouvernement national de transition membres du Conseil de réconciliation et de relèvement et par l'administration du « Puntland ». Le 25 juillet, Abdirizak Haji Hussein a déclaré qu'il avait envoyé une lettre de démission au Premier Ministre du Gouvernement national de transition, estimant qu'il n'avait pas le soutien du Premier Ministre et s'élevant contre la procédure adoptée par le Gouvernement pour nommer les membres du Comité et annoncer la création de celui-ci.

8. Depuis plus de 10 ans, il n'existe en Somalie aucune infrastructure de gouvernement, telle qu'une fonction publique. Le Gouvernement national de transition n'a hérité de rien – personnel, bâtiments, archives, forces de l'ordre ou moyens de recouvrer les impôts. Les ministères commencent à fonctionner et un certain nombre de bâtiments ont été remis en état à leur intention. Un système judiciaire est progressivement mis en place, les tribunaux de la Charia et leurs milices relevant du Gouvernement national de transition. Du personnel est recruté peu à peu pour prendre en charge la police dans la capitale et des policiers sont revenus dans les 14 commissariats de district de Mogadishu, incorporés dans une structure de commandement. D'après le Gouvernement national de transition, faute de ressources, il est impossible pour l'instant de prendre des dispositions similaires pour le maintien de l'ordre dans d'autres parties de la Somalie.

9. À sa deuxième session, qui s'est ouverte le 20 février, l'Assemblée nationale de transition a approuvé la nomination de plusieurs personnalités officielles, dont celle du Président de la Cour suprême, du Ministre de la justice et d'autres ministres. L'Assemblée a ratifié l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte de la Ligue des États arabes et elle a tenu un débat sur différentes activités du Gouvernement national de transition. À sa troisième session,

commencée le 17 septembre, l'Assemblée examinera des questions en suspens, notamment les administrations locales et l'imposition.

10. Un groupe composé de chefs de faction qui avaient refusé d'assister à la Conférence d'Arta et d'autres qui y avaient participé mais l'avaient ensuite dénoncée, à l'exception des trois chefs de faction Hawiye d'opposition à Mogadishu, s'est réuni à El-Berde (à la frontière entre la Somalie et l'Éthiopie), au milieu du mois de janvier, et a annoncé que les participants avaient conclu un certain nombre d'accords qui permettraient de reconstruire la Somalie. Ils ont déclaré qu'ils se réuniraient de nouveau à Baidoa 45 jours plus tard, mais cette réunion n'a pas eu lieu.

11. À partir du début du mois de mars, les chefs de faction de Mogadishu ainsi que ceux qui s'étaient réunis à El-Berde, se sont rencontrés à Addis Abeba, puis à Awasa (Éthiopie). Le 13 mars, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a été informé par des membres du Gouvernement éthiopien que l'objectif de la réunion était l'adoption d'un programme commun devant faciliter les discussions avec le Gouvernement national de transition. L'Éthiopie a nié que l'intention soit de mettre en place un gouvernement parallèle.

12. Des membres du Gouvernement national de transition, y compris le Président et le Premier Ministre, ainsi que le Président de l'Assemblée, ont dit à mon Représentant lorsqu'il s'est rendu à Mogadishu au mois de mars qu'à leur avis la réunion d'Awasa faisait partie d'un plan ourdi par l'Éthiopie en vue de renverser le Gouvernement national de transition. Dans une lettre datée du 21 mars 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/263), le Premier Ministre a demandé au Conseil d'envisager des mesures qui permettraient d'éviter les « ingérences de l'Éthiopie » dans les affaires intérieures de la Somalie. L'Éthiopie a rejeté ces accusations dans une lettre en date du 4 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/325).

13. Lors d'une conférence de presse tenue à Addis-Abeba le 23 mars, les chefs somaliens qui s'étaient réunis à Awasa ont annoncé la constitution d'un Conseil de réconciliation et de relèvement, dont l'objectif serait d'organiser dans les six mois une « conférence de réconciliation nationale ouverte à tous en vue de constituer un gouvernement transitoire d'unité nationale ». Le Conseil a fait savoir à mon Représentant lorsque celui-ci s'est rendu à Baidoa le

8 septembre que la conférence avait été repoussée et qu'elle était maintenant prévue pour la fin de 2002.

14. Certains des Rahanwein et d'anciens chefs de l'ARR ont continué à participer au Gouvernement national de transition et à l'Assemblée nationale de transition, mais d'autres, dont le Président de l'ARR, ont continué à rejeter les avances du Gouvernement national de transition. À la fin du mois de mars, un certain nombre de notables Digil et Mirifle ont été emprisonnés par les dirigeants de l'ARR. En septembre, des chefs de clan revenant de pourparlers à Mogadishu ont eux aussi été arrêtés. Selon l'ARR, les efforts faits par ces notables pour réconcilier l'Armée de résistance et le Gouvernement national de transition étaient inacceptables, car les notables n'avaient pas de mandat à cet effet. Selon des informations, il y aurait aussi des dissensions internes au sein du comité exécutif de l'ARR au sujet de la tenue éventuelle d'un congrès directeur.

15. Le 23 juillet, le Président du Conseil de réconciliation et de relèvement m'a écrit concernant la situation en Somalie. Il a déclaré que le Conseil était « profondément attaché à un règlement pacifique de la crise en Somalie, réalisé au moyen du dialogue et d'une réconciliation véritable, permettant à toutes les parties de parvenir à un règlement politique satisfaisant, acceptable pour tous, comme le prévoient la Charte et le programme politique du Conseil ». En septembre, il a réaffirmé cet engagement en s'adressant à mon Représentant à Baidoa.

16. Le 13 mars, mon Représentant s'est entretenu avec Mohamed Ibrahim Egal et des membres de son administration à Hargeisa (« Somaliland »). La presse locale avait fait savoir précédemment, le 21 janvier, que les autorités du « Somaliland » n'accueilleraient plus mon Représentant, l'accusant de soutenir le processus d'Arta et de « déformer la réalité somalienne ». Toutefois, M. Egal a dit à mon Représentant que l'administration du « Somaliland » n'avait pas pris une telle décision. Il se pouvait que les articles aient été fondés sur une résolution non obligatoire adoptée par la législature du « Somaliland ». M. Egal a souligné que le « Somaliland » s'était séparé du reste de la Somalie et ne s'intéressait pas à ce qui s'y passait. Toutefois, il était prêt à offrir ses services pour venir en aide au « sud » si nécessaire, en sa qualité de notable somalien.

17. Le 12 avril, l'administration du « Somaliland » a détruit une importante cargaison de cigarettes appartenant apparemment à un homme d'affaires djiboutien en

vue. Par représailles peut-être, le Gouvernement djiboutien a annoncé le 17 avril qu'il avait fermé la frontière avec le « Somaliland ». Il n'y a, depuis lors, aucune communication par air, mer ou terre entre Djibouti et le « Somaliland ». En juillet, cherchant à améliorer les relations entre les deux parties, M. Egal a annoncé la nomination d'un comité de notables qu'il se proposait d'envoyer à Djibouti. Toutefois, la frontière reste fermée.

18. Le 31 mai, l'administration du « Somaliland » a organisé un référendum consacré à l'adoption d'une nouvelle constitution. L'article premier de la Constitution affirmait l'indépendance du « Somaliland » et les autres articles créaient des dispositions nouvelles relatives aux partis politiques et aux élections. L'administration du « Puntland », de même que le Gouvernement national de transition, se sont opposés à la tenue du référendum, faisant valoir qu'il violait l'Acte constitutif de l'Union de 1960.

19. Le référendum s'est déroulé dans des conditions pacifiques, mais, dans l'ensemble, la communauté internationale s'est tenue à l'écart. Il n'y a pas eu de liste électorale, mais le nombre de participants a été estimé à 1,3 million et les organisateurs affirment que 97 % des votants ont approuvé la Constitution. Dans une entrevue à la presse donnée après le référendum, M. Egal a demandé à la communauté internationale de reconnaître le « Somaliland ». Le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Salim A. Salim, avait déclaré à la presse une semaine avant le référendum que l'OUA ne pouvait soutenir une mesure qui porterait atteinte à l'unité et à la souveraineté de la Somalie.

20. Au début du mois de juillet, M. Egal a annoncé la constitution d'un nouveau parti politique au « Somaliland », le Parti démocratique des alliés (UDUB), en prévision des élections parlementaires et présidentielles devant se tenir en 2002. Un haut responsable de l'administration de M. Egal a été élu Secrétaire général. Le 18 juillet, à l'issue d'une réunion de cinq jours tenue à Buroa, certains notables ont déclaré que ce parti était inconstitutionnel et ont demandé qu'il soit démantelé, mais un autre groupe de notables, plus important, a réfuté cette allégation. Le même jour, plusieurs députés ont présenté au Parlement une motion tendant à démettre M. Egal de ses fonctions, l'accusant de mauvaise gestion financière et de haute trahison, et affirmant qu'il n'avait pas fait le nécessaire pour mener

à bien la sécession. La motion a été rejetée au mois d'août.

21. Le 13 mars, M. Egal a demandé à mon Représentant et au Coordonnateur résident des Nations Unies pour la Somalie de lancer une enquête sur le génocide dont l'ancien régime Barre se serait rendu coupable dans certaines parties du « Somaliland » pendant la guerre civile à la fin des années 80. Il a mentionné en particulier la nécessité de faire une enquête officielle sur des fosses communes découvertes à Hargeisa qui semblaient dater de cette époque. Il voulait éviter que les atrocités commises contre le peuple du « Somaliland » pendant la guerre civile ne bénéficient d'une « culture d'impunité ».

22. Dans son rapport du 26 janvier 2000 sur la situation des droits de l'homme en Somalie (E/CN.4/2000/110), la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme a souligné l'importance de préserver les preuves de l'existence de charniers à Hargeisa « au regard d'une éventuelle action de la communauté internationale pour traduire en justice les auteurs des tueries ». Elle a noté la « grave crise des droits de l'homme » qui sévissait dans le centre et le sud de la Somalie, notamment à Mogadishu et Kismayo. En conclusion, elle a déclaré que « la plupart des exactions commises dans ces domaines sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ». Le chef de l'Armée de résistance Rahanwein a lui aussi demandé qu'une enquête soit menée sur les atrocités commises contre son peuple par les forces du général Aidid après la chute du régime Barré.

23. Selon la Charte de transition du « Puntland », qui a été approuvée le 30 juin 1998, le mandat de l'administration du « Puntland » devait expirer le 30 juin 2001. Plutôt que de convoquer les élections présidentielles et législatives prévues par la Charte, l'administration du « Puntland », invoquant la difficile situation dans laquelle se trouve la Somalie, a sollicité une prorogation de trois ans de son mandat. Un groupe d'anciens a renvoyé la décision à la Chambre des représentants qui a décidé à la majorité des voix, le 27 juin, de proroger de trois ans son propre mandat et celui de l'administration. Le Président de la Cour suprême a déclaré cette prorogation inconstitutionnelle. Il a aussi annoncé que, conformément aux dispositions de la Charte, il avait assumé les fonctions de « Président » légal par intérim du « Puntland » en attendant que soit organisée, dans un délai d'un mois, la

« conférence communautaire » prévue par la Charte de transition.

24. Le colonel Yusuf a suspendu le Président de la Cour suprême de ses fonctions le 29 juin et la Chambre des représentants a approuvé cette suspension le lendemain. Sur quoi le Président de la Cour suprême a soutenu que les mesures prises à son encontre constituaient un excès de pouvoir et étaient par conséquent nulles et non avenues. Cette position a reçu la sanction d'une réunion d'anciens qui s'est terminée le 25 juillet. Le colonel Yusuf a rétorqué qu'une décision d'anciens ne saurait primer sur une décision de la Chambre des représentants.

25. Après l'échec d'une série de tentatives menées par des anciens et des hommes d'affaires en vue de trouver une issue pacifique à cette crise constitutionnelle, des combats ont éclaté à Bosasso le 6 août et le colonel Yusuf s'est réfugié dans sa ville natale de Galkaiyo. Le Président de la Cour suprême a déclaré qu'il ne nourrissait pas d'ambitions personnelles et qu'il se chargeait d'organiser la conférence communautaire prévue par la Charte en vue de déterminer les orientations futures du « Puntland ». Cette conférence, qui a été déclarée officiellement ouverte à Garowe le 26 août et qui a réuni 400 participants représentant les cinq régions du « Puntland », n'a pas encore terminé ses délibérations. De son côté, le 12 août, le colonel Yusuf a annoncé qu'il se considérait toujours comme le Président du « Puntland », a proclamé Galkaiyo sa capitale provisoire et a accusé des « intégristes » et le Gouvernement national de transition d'être à l'origine de ses problèmes. Il a également déclaré que la conférence de Garowe était illégale et refusé d'y participer.

26. La paix relative constatée dans les régions centrales de Bay, Bakool, Hiran, Galgadud et Mudug s'est maintenue. Toutefois, dans la région de Gedo, des dissensions au sein du Front national somalien ont entraîné des affrontements occasionnels dans le clan des Marehan. Dans le district de Belet-Hawa, des combats entre Marehan se sont soldés le 31 mars par la mort de 30 personnes et par l'exode d'environ 10 000 réfugiés vers la ville kényenne de Mandera à la frontière entre les deux pays. Un accord de paix local a été négocié le 4 juin avec, selon certaines informations, l'aide de l'Éthiopie et du Kenya. Les réfugiés ont commencé à retourner à Belet-Hawa le 7 juin.

## B. Initiatives de paix régionales et autres initiatives de paix

27. La réunion au sommet de la Ligue des États arabes tenue à Amman les 26 et 27 mars 2001 a adopté une résolution invitant « toutes les factions et tous les segments du peuple somalien » à « associer dans toute la mesure possible leurs efforts à ceux du Président et de son gouvernement en vue de rétablir la sécurité et la stabilité, de protéger l'intégrité territoriale de la Somalie et de relever et reconstruire leur pays ». La même résolution lançait un appel de fonds à hauteur de 54 millions de dollars des États-Unis pour la réinsertion et la réinstallation des miliciens et la restauration des institutions de l'État.

28. Au début d'avril, le Président du Soudan et Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), M. Omar Hassan El-Béchir, a annoncé qu'il nommait l'Ambassadeur Ali A. Nimeri son envoyé spécial pour la Somalie. Cette nomination a relancé les attentes suscitées par la décision prise par la réunion au sommet de l'AIGD tenue à Khartoum en novembre 2000 de créer un mécanisme de l'AIGD pour le processus de paix en Somalie. Dans un premier temps, arguant qu'il n'avait pas été consulté au préalable, le Gouvernement national de transition a rejeté la nomination de l'Envoyé spécial, mais les choses se sont arrangées par la suite. Le Président Omar El-Béchir a déclaré au trente-septième Sommet de l'OUA tenu du 2 au 7 juillet 2001 à Lusaka qu'il avait l'intention de demander à son envoyé spécial de consulter toutes les parties au conflit en Somalie sur la direction à suivre. Dans une lettre adressée à mon propre Représentant, le Ministre des affaires étrangères du Soudan a informé celui-ci que le Soudan entendait convoquer dans un avenir proche une conférence nationale de réconciliation conformément à un accord auquel il était parvenu avec Djibouti et l'Éthiopie au Sommet de l'OUA. L'Envoyé spécial a commencé ses consultations à Mogadishu à la fin de juillet et s'est également rendu dans un certain nombre de pays de la région.

29. Le Président Hassan a effectué une visite officielle au Kenya les 16 et 17 mai. Il a prié le Président Moi de l'aider à convaincre les dirigeants qui n'avaient pas participé à la conférence d'Arta à se joindre au processus de paix et de bien vouloir exercer une médiation entre l'Éthiopie et la Somalie. Le Président Moi a invité les dirigeants du Conseil de réconciliation et de

relevement de la Somalie, les a reçus en audience le 25 mai et leur a déclaré que le Kenya était disposé à les aider à instaurer un dialogue avec le Gouvernement national de transition. Le Président Moi m'a informé qu'il avait l'intention d'organiser une réunion avec les dirigeants somaliens au début de juillet, c'est-à-dire avant le Sommet de l'OUA convoqué à Lusaka. Je crois savoir, cependant, que l'Éthiopie a sollicité un report de cette réunion, qui devait se dérouler au Kenya, et que le Kenya a accédé à cette demande.

30. Les relations entre l'Éthiopie et la Somalie se sont améliorées à l'issue de la visite effectuée à Addis-Abeba, du 13 au 16 juin, par une délégation du Gouvernement national de transition conduite par le Vice-Premier Ministre. L'offre éthiopienne d'accompagner le processus de paix dans le cadre du sous-comité de l'AIGD a été acceptée. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition aurait déclaré à cette occasion que certaines des accusations lancées par son gouvernement contre l'Éthiopie étaient « exagérées ».

31. Depuis, un certain nombre de dirigeants du Conseil de réconciliation et de relevement de la Somalie ont été reçus eux aussi à Addis-Abeba. Le Vice-Ministre éthiopien des affaires étrangères s'est rendu le 19 juin à Garowe pour s'y entretenir avec le colonel Yusuf. Une visite de suivi que des représentants du Gouvernement éthiopien devaient faire à Mogadishu à la fin de juin n'a cependant pas encore eu lieu.

32. Malgré quelques développements encourageants, cette amélioration des relations entre le Gouvernement national de transition et l'Éthiopie n'a pas duré. Au début d'août, des membres importants du Gouvernement national de transition ont accusé l'Éthiopie de soutenir activement l'effort de guerre du général Mohamed Saïd Hersi « Morgan » et de l'Armée de résistance Rahanwein. L'Éthiopie a rejeté ces accusations. Le 7 août, le Ministre de l'information du Gouvernement national de transition a déclaré que des troupes éthiopiennes pénétraient en territoire somalien. Le 14 août, le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition a ajouté qu'un officier éthiopien dirigeait depuis Baidoa les opérations militaires éthiopiennes à l'intérieur de la Somalie.

33. Le Gouvernement national de transition a participé au trente-septième Sommet de l'OUA tenu à Lusaka. Par sa décision CM/Dec. 594 [LXXIV], le Conseil des ministres de l'OUA a notamment réaffirmé l'appui

de l'OUA à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Somalie, encouragé le Gouvernement national de transition à intensifier ses efforts en vue de consolider les acquis du processus d'Arta, appuyé l'initiative visant à créer le Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens et réaffirmé que seuls le dialogue et la participation de toutes les parties, dans un esprit de tolérance et de compromis, permettrait de trouver une solution durable au conflit en Somalie. Le Conseil des ministres a également félicité les forces politiques somaliennes qui ont accepté de participer à ce processus sans poser de conditions préalables et a condamné vigoureusement les chefs de guerre qui s'entêtent à bloquer les efforts de paix en Somalie. Enfin, l'OUA priait son secrétaire général, agissant en coopération avec les organisations régionales concernées, de continuer à appuyer les efforts du Gouvernement national de transition tendant à favoriser la réconciliation et le relèvement de la Somalie. Plus tard, le Secrétaire général de l'OUA devait annoncer son intention de dépêcher une mission qui serait chargée de consulter toutes les parties au conflit en Somalie.

34. J'ai profité de ma présence au Sommet de l'OUA pour m'entretenir avec le Président Hassan et l'encourager à déployer de nouveaux efforts en vue de mener le processus d'Arta à bon terme. Je crois savoir par ailleurs que le Président Hassan et le Premier Ministre Meles Zenawi se sont rencontrés à Lusaka.

35. Plusieurs missions se sont rendues d'Europe en Somalie pour y mener des consultations avec tous les dirigeants. Parmi elles ont figuré des missions dépêchées par la Norvège et l'Italie, ainsi qu'une mission de la troïka européenne comprenant des représentants de la Suède, de la Belgique et de la Commission européenne. Le Gouvernement helvétique a parrainé une série de réunions techniques entre un spécialiste suisse du droit constitutionnel et des fonctionnaires somaliens. Les participants ont étudié un certain nombre d'options – inspirées par le « menu d'options » publié par la Commission européenne en 1995 – qui permettraient de concrétiser l'architecture politique décentralisée que la Charte nationale de transition envisage pour la Somalie.

36. Suite aux affrontements survenus à Mogadishu, dans le Bas-Chébéli, le Puntland et d'autres parties de la Somalie, la présidence de l'Union européenne a publié, le 10 août 2001, une déclaration (voir S/2001/792) dans laquelle elle demandait « à toutes les parties de

faire preuve d'un maximum de retenue de manière à éviter de nouvelles effusions de sang ». Elle y renouvelait l'appel qu'elle avait lancé au Gouvernement national de transition pour qu'il poursuive ses efforts en vue de parvenir à la réconciliation nationale et elle se félicitait de la création du Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens. Toujours dans la même déclaration, la présidence insiste sur le fait que « tous les États doivent s'abstenir d'intervenir militairement en Somalie » et de compromettre « la souveraineté, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie ». L'Union européenne a également encouragé l'Autorité intergouvernementale pour le développement et ses États membres à intensifier les efforts qu'ils déploient pour favoriser le processus de réconciliation en Somalie.

37. Le 14 août, le Ministre soudanais des relations extérieures a publié une déclaration dans laquelle il exprimait des regrets similaires face aux événements survenus dans le Bas-Djouba, à Kismayo et dans le Puntland. Il a invité tous les groupes somaliens à choisir la voie du dialogue et à mettre fin à leurs affrontements. Cette déclaration souligne encore la détermination du Soudan à déployer de nouveaux efforts pour coordonner les autres pays de la région en vue de parvenir à la réconciliation, conformément à la décision prise par le huitième Sommet de l'AIGD tenu à Khartoum les 23 et 24 novembre 2000.

38. Mon Représentant continue quant à lui de s'entretenir, selon que les conditions de sécurité le permettent, avec toutes les parties en Somalie. En mars, il s'est rendu à Hargeisa et à Mogadishu et le 13 juillet il a reçu à Nairobi une délégation de haut niveau du Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens. En septembre, il est allé à Mogadishu et Baidoa pour s'y entretenir avec des membres du Gouvernement national de transition, des chefs de faction et des membres du Conseil de réconciliation et de relèvement de la Somalie. Il a également entrepris en mai et juin un vaste programme de consultations sur la Somalie avec les acteurs régionaux, et notamment Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, l'Arabie saoudite, le Soudan, le Yémen, la Ligue des États arabes et l'AIGD. Mon Représentant a signalé qu'il existait un large accord sur la nécessité de faire face de toute urgence à la situation en Somalie et sur le fait que le Gouvernement national de transition pourrait servir de base à l'achèvement du processus de paix de Djibouti. De même, ses interlocuteurs partageaient très large-

ment l'idée qu'il faudrait mettre en place un mécanisme d'harmonisation des stratégies et d'échange d'informations entre les États et les organisations concernées par le processus de paix somalien.

### III. La situation humanitaire

39. Les systèmes économiques et sociaux qui sous-tendent la vie et l'activité économiques en Somalie ont été compromis par plus de 10 années de guerre et par une succession de sécheresses et d'inondations. En 2000, cependant, la situation s'est notablement améliorée grâce à des conditions météorologiques favorables et à des récoltes abondantes. Cette amélioration n'a cependant pas été suffisante pour rompre le cycle saisonnier auquel sont assujettis les ménages pauvres et les ménages à revenu intermédiaire.

40. Leur vulnérabilité a été exacerbée au cours des derniers mois par un certain nombre de facteurs : l'insuffisance des pluies dites du *gu* dans les régions de grande production alimentaire du sud du pays; le renversement de la tendance économique provoqué par l'interdiction des exportations de bétail du nord; l'insécurité et les conflits; et l'inflation provoquée par la mise en circulation de nouveaux billets libellés en shilling somaliens. Ces facteurs ne devraient cependant pas créer au cours des six prochains mois de situation mettant massivement en péril la vie des populations. Il n'en reste cependant pas moins qu'avec des taux de malnutrition tournant autour de 15 à 20 % dans les zones vulnérables et des taux de mortalité infantile pouvant aller jusqu'à 224 pour 1 000, les organismes d'aide humanitaire devront continuer d'apporter un volume d'aide important pour prévenir une rapide dégradation des moyens d'existence ainsi que des pertes de vies humaines.

41. Près de 750 000 personnes ont besoin d'une aide internationale pour combler le déficit alimentaire dû aux mauvaises récoltes passées. À la suite de l'insuffisance des pluies de la saison *gu* dans le sud de la Somalie, le sorgho, qui est la principale denrée de base, manquera cruellement dans les régions de Bay, Bakoul, Gedo et Hiran. Les effets de l'insécurité alimentaire ne se feront sentir pleinement que durant la période d'octobre à décembre. Ce sont les populations agropastorales, au nombre de 400 000 environ dans les régions susmentionnées, qui en pâtiront le plus. Les bassins versants s'assèchent déjà, bien que les pâturages soient proches de la norme saisonnière et que les

réserves alimentaires des ménages soient jugées suffisantes (mais en baisse) à la suite des bonnes récoltes de 2000. La pénurie d'eau aboutira sans doute à une migration supérieure à la normale et risque d'accroître le risque de maladie.

42. Selon les premières estimations, la sécurité alimentaire dans le sud de la Somalie risque de se dégrader rapidement en cas de renchérissement des produits de base, de détérioration des termes de l'échange concernant la main-d'oeuvre, le lait et les denrées agricoles, et de restriction des liaisons routières, des débouchés et des réseaux de commerce familiaux avec les régions excédentaires (tels le Djouba et le Chebeli). Une seule période de récolte insuffisante ne conduira pas en elle-même à une crise grave et, à cet égard, le principal facteur de risque à surveiller est l'abondance des pluies et des récoltes de la saison *deyr* à la fin de 2001. En plus des mesures immédiates de secours, il faudra continuer à mettre l'accent sur les causes structurelles de la vulnérabilité, notamment les maladies chroniques et les mesures de lutte, à assurer l'accès aux services sociaux de base et à reconstituer les ressources des ménages pauvres.

43. Dans les régions du nord, l'interdiction d'importer du bétail continue de limiter la capacité des ménages pauvres d'obtenir les denrées alimentaires nécessaires. Les groupes les plus touchés sont les personnes déplacées et la population pauvre des zones urbaines (ces deux catégories étant tributaires des emplois liés au commerce), ainsi que les familles pauvres d'éleveurs qui reçoivent moins d'envois de fonds et dépendent d'un emploi dans les villes pour faire la soudure. Les effets de l'interdiction frappant le bétail ont été limités en 2000 par des conditions climatiques favorables et l'augmentation des envois de fonds des Somaliens émigrés. À la fin de la saison sèche en avril, de nombreux éleveurs ont dû s'endetter pour obtenir de l'eau et le bétail des zones côtières d'Awdal a été décimé par la faim et la soif. L'arrivée de la saison des pluies *gu* a atténué ces difficultés. Toutefois, si les pluies de la saison *deyr* ne sont pas abondantes dans le nord-est et le nord-ouest, la production intérieure risque de ne plus suffire pour amortir le choc du ralentissement de l'économie, et une insécurité alimentaire générale risque de régner. Il est par conséquent nécessaire de continuer à surveiller la situation.

44. Jusqu'à présent, le nombre de cas annuels de choléra ne représente que le quart du chiffre de 2000. Si cette tendance persiste, ce sera l'épidémie la moins

grave depuis 1994. À compter du 1er janvier, 1 742 cas et 120 décès ont été enregistrés, soit un taux de mortalité clinique de 6,9 %. Aucune évolution sensible n'a été signalée au sujet des autres maladies principales, dont le kala-azar, la rougeole et le paludisme.

45. Si les facteurs d'ordre climatique ont une importance certaine pour déterminer la vulnérabilité de la population somalienne, ils cachent néanmoins d'autres raisons sous-jacentes qui touchent au moins un quart des habitants, à savoir la violence, les déplacements de population, les maladies et le manque de vivres et d'eau. Il est donc important de déterminer les principaux facteurs économiques qui jouent sur les moyens d'existence de la population. Ces facteurs, qui viennent s'ajouter aux conditions naturelles d'aridité du sol et d'incertitude climatique, sont le fait de l'homme : dénuement et paupérisation, absence de possibilités d'emplois, avantages de l'expansion économique pour les pauvres, carences de l'infrastructure et des services sociaux, absence de gestion macroéconomique, instabilité du marché et dépendance à son égard.

46. Devant cette situation, les organismes des Nations Unies ont élaboré une stratégie multisectorielle pour protéger et reconstituer les moyens d'existence de la population, prévenir et redresser les situations d'urgence et appuyer la transition vers la paix et la réconciliation. À cet effet, ils collaborent avec plus de 60 ONG internationales, le mouvement de la Croix-Rouge, les donateurs et l'Organe de coordination de l'aide en Somalie. Ils ont adopté une stratégie de développement humanitaire en quatre volets afin d'accroître l'accès aux services sociaux de base et de créer des conditions favorables à la paix et à la réconciliation. Cette stratégie a pour objectifs principaux d'accéder aux populations vulnérables, d'assurer un environnement opérationnel sans danger, de fournir aide et protection et d'améliorer la coordination, la sécurité et les services d'appui. Le respect pour le partenariat somalien et l'impartialité dans la fourniture de l'aide sont implicites dans la démarche de l'Organisation des Nations Unies.

47. Malgré tous les efforts des organismes, des ONG et des donateurs, l'accès du public aux services d'aide est limité par la concentration des projets dans les zones urbaines, le petit nombre d'organismes présents dans les régions du sud et l'épuisement de l'assise financière. L'accès limité à l'eau potable (28 % environ de la population) et à l'enseignement primaire (13,8 % des enfants) montre bien que la majorité de la popula-

tion n'est guère touchée par les services sociaux de base. En l'absence d'une assistance suivie, il sera impossible de prolonger la présence des Nations Unies en Somalie et d'assurer une aide d'urgence aux populations nécessiteuses.

48. Il ne sera possible d'appliquer cette stratégie que si les ressources financières et matérielles sont suffisantes. Afin d'appuyer leurs activités dans le domaine de l'aide humanitaire, du relèvement et du développement, les organismes des Nations Unies ont lancé un appel global pour 2001. Selon le rapport de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie, l'assistance des donateurs internationaux a atteint au total 115,5 millions de dollars en 2000. Les secours d'urgence ont absorbé 45 % de ce montant et l'aide au développement 55 %. La part de l'aide humanitaire et au développement dans le « Somaliland » et le « Puntland » a représenté 42 % des contributions, le « Sud » ayant reçu 31 % et les programmes entrepris à l'échelle nationale 27 %. En 2001, les États Membres ont fourni 20,7 millions de dollars, soit 16 % du montant de 120 millions de dollars demandé dans l'Appel global pour 2001. Les programmes liés au Gouvernement national de transition n'ont pratiquement rien reçu des donateurs internationaux, y compris les organismes des Nations Unies, bien que le Gouvernement ait obtenu lui-même un certain appui de l'Arabie saoudite, de l'Égypte et d'autres pays arabes.

#### IV. Sécurité

49. La sécurité reste précaire en Somalie. Le 27 mars, les miliciens de l'un des dirigeants de faction à Mogadishu, Musse Sudi « Yallahow », ont attaqué les locaux de l'ONG internationale Médecins sans frontières-Espagne (MSF-Espagne) dans le nord de la ville. Les tirs aveugles se sont poursuivis pendant environ deux heures jusqu'à ce que les défenseurs soient débordés. Six fonctionnaires internationaux de l'ONU et trois membres de MSF-Espagne avec lesquels ils s'étaient entretenus ont été enlevés. Les locaux, comprenant des équipements sanitaires coûteux appartenant à MSF-Espagne, ont été pillés. Tout le personnel international a été par la suite relâché sain et sauf, mais plusieurs gardes somaliens et miliciens de Sudi ont été tués.

50. Le 11 mai, une réunion sur la paix tenue au port de Mogadishu entre des dirigeants Hawiye et Hussein Aidid a dégénéré en combats entre les miliciens de M. Aidid et ceux d'un homme d'affaires allié au Gou-

vernement national de transition et propriétaire d'un entrepôt en face du port. L'échauffourée aurait fait 26 morts et une cinquantaine de blessés. L'intervention rapide des anciens a contribué à réduire le nombre de victimes. Le 28 juin, la milice de M. Aidid s'est heurtée à la police du Gouvernement national de transition qui avait entrepris une opération en vue de purger la ville de ses bandits. Deux autres escarmouches se sont produites en juillet. Dans le nord de Mogadishu, un différend entre des sous-clans abgal a fait plusieurs morts avant que les anciens ne règlent la question; par ailleurs, dans le sud, un certain nombre de personnes ont été tuées lorsque des miliciens ont tenté de piller un convoi d'aide alimentaire provenant d'Arabie saoudite. En raison des problèmes permanents de sécurité, le port et l'aéroport de Mogadishu demeurent fermés. Des affrontements sporadiques ont eu lieu entre les milices des factions et la police du Gouvernement national de transition, mais ces incidents ont été relativement mineurs depuis le mois de juillet.

51. Le 25 juillet, le général « Morgan » et ses miliciens ont quitté Bay et Bakoul en direction du sud dans l'intention de prendre Kismayo. Cette offensive a fait de nombreux morts au cours de heurts avec les miliciens de l'Alliance du Djouba, notamment à Buale et Jilib. Les combats se sont poursuivis durant le mois d'août. L'Alliance a repris Buale aux forces de « Morgan » qui seraient positionnées autour d'Afmadow et de Dinsour.

52. Comme on l'a déjà mentionné, la crise constitutionnelle du « Puntland » a mis fin à la paix relative qui régnait dans la zone depuis 10 ans. Les 5 et 6 août, à la suite de combats entre les forces du colonel Yusuf et celles du Président de la Cour suprême, le personnel humanitaire de l'ONU a été transféré de Bossaso à Hargeisa. Il a pu regagner peu après ses locaux, mais les tensions demeurent élevées. Le 23 août, la stabilité relative du « Somaliland » a été rompue par l'arrestation de quatre sultans lors d'une réunion de chefs traditionnels. Les affrontements entre les forces du Gouvernement et les milices des sultans ont fait cinq morts et ont brièvement interrompu les activités de l'ONU.

53. Les actes de piraterie et la détention forcée de marins de chalutiers pêchant illégalement dans les eaux territoriales somaliennes se sont poursuivis. Le 10 mars, un chef de milice a détenu dans le port de Kismayo deux navires de pêche dont le propriétaire serait russe. Le 2 août, un navire de pêche battant pa-

villon italien et ayant un équipage kényen a été saisi avec sa cargaison de poisson et conduit au port d'Eyl dans le nord.

54. Le 28 juillet, le Président Daniel arap Moi a interdit tout le commerce frontalier entre le Kenya et la Somalie, de même que les vols commerciaux entre les deux pays. Le service de presse du Président a déclaré que cette mesure visait à mettre fin à l'entrée au Kenya d'armes légères provenant de Somalie. Le Président Moi avait décrété une interdiction analogue en août 1999.

55. En août et en septembre, deux missions d'évaluation de la sécurité se sont rendues à Mogadishu. Il en est ressorti que, par rapport à la prise d'otages en mars dernier, la situation s'était quelque peu améliorée et un nombre d'armes plus réduit circulait. De même, la présence de la police s'était renforcée et les actes de banditisme avaient diminué. Cette légère amélioration a permis au personnel international de l'ONU de se rendre dans la ville pendant une courte période.

56. Le 24 septembre, une organisation basée en Somalie, Al-Itihad Al-Islamiya, a été inscrite sur la liste établie par les États-Unis et énumérant 27 organisations soupçonnées d'avoir des liens avec le terrorisme. Le même jour, l'ONU a provisoirement évacué son personnel international de Somalie du fait que la compagnie d'assurances s'occupant des vols des Nations Unies à destination et en provenance du pays avait arrêté de couvrir les risques de guerre. Ce personnel a repris ses fonctions à l'intérieur de la Somalie le 29 septembre.

## V. Observations

57. La conclusion du processus de paix de Djibouti à Arta a constitué une étape importante de la recherche de la paix et de la réconciliation en Somalie. Je partage l'opinion de l'OUA, de l'IGAD et de l'UE, à savoir que l'achèvement du processus d'Arta demeure l'option la plus viable pour une paix durable en Somalie.

58. La communauté internationale se souviendra qu'au cours des 10 dernières années il n'y a eu aucun gouvernement central d'aucune sorte en Somalie. Le Gouvernement national de transition n'a hérité d'aucune des institutions formelles d'un État moderne qui permettent de dire qu'une autorité nationale exerce

un contrôle sur un territoire. En Somalie, tout gouvernement, quelle que soit sa forme, devrait faire face à des problèmes comparables. À cet égard, je me félicite que S. E. M. Ahmed Abdi Hashi ait présenté ses pouvoirs en tant que Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies le 12 septembre.

59. Le Gouvernement national de transition et le Conseil somalien de réconciliation et de relèvement affirment tous deux être des alliances nationales regroupant plusieurs clans. Tous deux ont déclaré qu'ils souhaitaient oeuvrer à la réconciliation nationale. Tous deux comprennent des personnalités éminentes du précédent régime de Siad Barre. Ils ne semblent avoir de désaccord sur aucune question politique majeure, y compris des questions aussi controversées que le rôle de la religion dans l'État ou les relations entre les administrations centrale et locale. À l'évidence, leurs points de vue devraient être conciliables.

60. Ces dernières semaines, l'autorité des « Présidents » du « Somaliland » et plus spécialement du « Puntland » a été contestée. Ceci a créé une incertitude quant à la stabilité politique de ces régions.

61. Alors que la recherche d'une solution nationale continue, on pourrait accorder beaucoup plus d'attention aux règlements politiques locaux. Toutefois, des événements récents ont montré que souvent des différends qui semblent purement locaux ne peuvent être résolus par les seuls acteurs locaux au niveau local. Ainsi, la reconstruction des institutions nationales devrait aller de pair avec des efforts vigoureux et impartiaux de réconciliation locale. Les programmes exécutés par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer les capacités au niveau local devraient être renforcés pour qu'ils contribuent aussi à promouvoir la réconciliation aux niveaux local et national.

62. Je me félicite de la résolution du Gouvernement national de transition et d'autres dirigeants somaliens d'engager un dialogue sans conditions préalables. Je demande une nouvelle fois aux dirigeants somaliens de mettre de côté leurs intérêts étroits et de travailler ensemble dans l'intérêt de l'ensemble du peuple somalien.

63. Comme je l'ai dit dans mes rapports précédents, les parties somaliennes devraient se consacrer totalement à la réalisation de l'objectif ultime, le retour de leur pays à la paix, à la stabilité et, plus généralement, à la normalité. La situation tragique qui existe actuel-

lement en Somalie demeurera si elles ne font pas un effort politique véritable. D'autre part, les acteurs extérieurs, notamment l'OUA, l'IGAD et l'ONU et ses États Membres, devront contribuer à soutenir cet effort.

64. Un tel dialogue pourrait être facilité par un cadre de négociation approprié. Il serait important que l'IGAD mette en place le mécanisme convenu lors du Sommet de Khartoum en novembre 2000. Le Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens prévu dans la Charte nationale de transition pourrait constituer une option s'agissant de promouvoir la réconciliation nationale en Somalie.

65. Jusque récemment, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques organisait des réunions périodiques sur la Somalie au niveau des ambassadeurs à New York. De même, un comité permanent sur la Somalie avait coutume de se réunir à Addis-Abeba. Il a été mis fin à ces réunions à l'issue de la conférence d'Arta. Dans les circonstances actuelles, un mécanisme d'échange d'informations et de coordination des efforts des acteurs extérieurs demeure nécessaire. Ce mécanisme pourrait réunir les pays et organisations intéressés dans le cadre d'une action en faveur de la recherche d'une paix durable en Somalie.

66. J'ai l'intention de consulter toutes les parties concernées sur la possibilité et l'utilité de constituer un Comité des amis de la Somalie (CAS) qui étudierait comment appeler l'attention sur les besoins de la Somalie dans le domaine de la réconciliation nationale et contribuerait à mobiliser des fonds pour le redressement et le développement du pays. Devraient faire partie d'un tel comité les pays concernés de l'IGAD et des membres du Forum des partenaires de l'IGAD, et ce comité pourrait être coprésidé par mon Représentant et un représentant d'un État membre de l'IGAD.

67. Je reste préoccupé par la situation des droits de l'homme en Somalie. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme s'est rendu dans le pays cette année, du 28 août au 7 septembre, et il établit actuellement le rapport qu'il présentera à la Commission.

68. Je m'inquiète aussi de constater que, malgré tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations humanitaires et de développement, de vastes secteurs de la population somalienne continuent de pâtir du conflit interne et de ses conséquences, sans grand espoir de voir s'améliorer leurs conditions de vie. L'insécurité qui règne dans le pays continue en

outre d'empêcher l'Organisation et ses partenaires, dans l'action humanitaire et en faveur du développement, de prêter assistance, de façon continue et sans entrave, à ceux qui sont dans le besoin. L'Organisation continuera à faire son possible pour apporter une aide humanitaire à la Somalie et favoriser son développement. À ce propos, je lance un nouvel appel aux donateurs éventuels en leur demandant de répondre généreusement à la procédure des appels globaux et de contribuer aux programmes de développement, en cours et à venir, dans le pays.

69. Les problèmes politiques, humanitaires et de développement qui se posent à la Somalie sont d'une telle gravité que le processus de consolidation de la paix risque d'être très long. La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer en ce moment, à savoir appuyer un processus de paix somalien, l'établissement de l'état de droit et la création d'institutions politiques et judiciaires nationales impartiales. La Somalie aura besoin d'aide pour reconstruire son infrastructure administrative et physique. Il convient de noter que des efforts sont déjà déployés en ce sens, même si seules certaines zones sont encore visées. L'ONU est prête à intensifier son appui dans ces zones si la situation politique et en matière de sécurité le permet.

70. À la suite de la déclaration faite le 11 janvier 2001 par le Président du Conseil de sécurité, j'ai demandé au Secrétariat d'entreprendre les consultations nécessaires en vue d'établir une proposition concernant une mission de consolidation de la paix pour la Somalie. Ces consultations ont montré que certains dirigeants somaliens s'interrogeaient sur les tenants et aboutissants d'une telle mission. Le Gouvernement national de transition et la société civile somalienne accueillent généralement l'idée de manière favorable. Toutefois, certains adversaires du Gouvernement national de transition pensent qu'une telle mission ne pourrait fonctionner que grâce à ce dernier et à son avantage.

71. Il est manifeste que l'Organisation des Nations Unies doit examiner à fond la situation en Somalie en matière de sécurité. Une telle évaluation ne peut être entreprise qu'avec l'accord et le concours du Gouvernement national de transition et des autres dirigeants politiques et factieux.

72. Le Conseil de sécurité se souviendra qu'une évaluation de la situation en matière de sécurité à Mogadishu, menée à la fin de février 2001, avait conclu que

la situation ne se prêtait pas au déploiement d'une mission de consolidation de la paix dans le pays. Le Secrétariat a également informé le Conseil depuis, au cours de consultations officieuses, que les choses ne s'étaient pas améliorées. Tout bien considéré, il en va de même aujourd'hui. En outre, le port et l'aéroport demeurent fermés et il n'y a pas, dans le pays, d'autorité unique qui puisse garantir la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies et lui assurer un accès sans entrave, même à Mogadishu.

73. Vu les circonstances, il m'est impossible, à l'heure actuelle, de recommander le déploiement d'une mission de consolidation de la paix après les conflits en Somalie. Je continuerai à suivre la situation de près. Lorsqu'elle se sera suffisamment améliorée pour rendre la chose possible, je soumettrai une proposition détaillée au Conseil de sécurité.

74. Je tiens à remercier mon Représentant et le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée en surveillant la situation dans le pays et en faisant rapport à ce sujet, et je propose que le mandat du Bureau soit renouvelé pour une durée de deux ans (2002-2003). Je rends hommage aux organismes humanitaires et de développement du système des Nations Unies qui continuent sans relâche de s'acquitter, dans le pays, de tâches non seulement utiles mais essentielles.